

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°041/2021

Objet : Arrêté de police de circulation pour création de branchement d'eau avec compteur

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant les travaux pour la création d'un branchement d'eau avec compteur au lieu-dit les Gandonnières, par l'entreprise SUEZ,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera limitée à 30 Km/h avec une interdiction de dépasser au lieu-dit les Gandonnières pendant la durée des travaux prévues à partir du lundi 05 juillet 2021 pour une durée de 5 jours calendaires avec une durée de la réglementation de 15 jours calendaires.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 21 Juin 2021

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

